



PERMANENCES DU GAMS BELGIQUE À DISON (PROVINCE DE LIÈGE)

Pour qui ?

Les femmes ou familles concernées par les mutilations génitales féminines ou les mariages forcés.

Où ?

Régie des quartiers Havre-sac ASBL
Place Jean Roggeman 19
4820 Dison

Quand ?

La permanence aura lieu tous les
vendredis de 10h00 à 12h00 à partir
du 18 octobre 2020.

Personnes de contact

Samia Youssouf
0470 54 18 99 / samia@gams.be

Fos Mohamed Nur
0467 76 67 30 / fos@gams.be

Les entretiens peuvent avoir lieu en
différentes langues, et nous faisons
appel à des traducteurs.rices si
besoin.

